

Membre d'honneur  
le Dalai-Lama

Paris, le 28 octobre 2021

Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

**LETTRE OUVERTE**

Monsieur le Président,

Le 5 janvier 1962, j'intervenais sur les antennes pour dénoncer les conditions d'abattage des animaux en France et pour demander au gouvernement d'imposer un étourdissement préalable.

Cet étourdissement a été rendu obligatoire dès 1964 en France, par décret, puis généralisé en Europe dix ans après. Pourtant, **chaque jour dans nos abattoirs, des milliers d'animaux sont égorgés en toute conscience, dans une longue et douloureuse agonie.**

Tous les rapports, avis scientifiques sont unanimes pour reconnaître que l'abattage sans étourdissement est inacceptable en toute circonstance. L'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) a révélé, dans son expertise scientifique de 2009 « douleurs animales », qu'après avoir été égorgés les bovins peuvent rester conscients pendant 11 minutes...

**Aucun abattoir ne peut, économiquement, garder un bovin immobilisé 11 minutes dans un box, il sera suspendu et en découpe qu'il soit conscient ou non, c'est une abomination !**

Avec la Proposition de loi visant à lutter contre la maltraitance animale, adoptée le 21 octobre en commission mixte paritaire, la France a partiellement rattrapé son retard vis-à-vis d'autres Etats membres de l'Union européenne, c'est très encourageant. Toutefois, pour ce qui est de l'abattage sans étourdissement préalable, la France se place derrière l'Autriche, la Belgique (Wallonie, Flandre), le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie et plusieurs autres pays qui imposent l'étourdissement lors d'un abattage rituel.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) préconise, depuis 2004, qu'un étourdissement soit toujours réalisé avant l'égorgeage en raison de graves problèmes de bien-être animal liés à l'abattage sans étourdissement. En 2015, le Conseil National des Vétérinaires affirmait également que « tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace, préalablement à la saignée et jusqu'à la fin de celle-ci ».

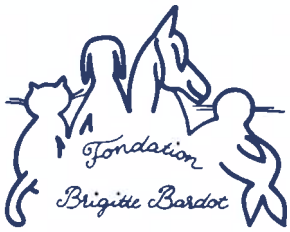
.../...

**FONDATION BRIGITTE BARDOT**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

[ffb@fondationbrigittebardot.fr](mailto:ffb@fondationbrigittebardot.fr) [www.fondationbrigittebardot.fr](http://www.fondationbrigittebardot.fr)



Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes entretenus, en juillet 2018 à l'Élysée, nous avons longuement échangé sur cette question de l'abattage rituel. Imposer l'étourdissement des animaux au moment de leur mise à mort peut se faire par décret, cela peut donc être effectif avant la fin de votre mandat.

Ma Fondation a fait réaliser, en août 2020, un sondage Ifop sur les attentes des Français... ils sont **86 % à se déclarer favorables à l'étourdissement obligatoire des animaux avant leur abattage, sans exception pour l'abattage halal ou casher.**

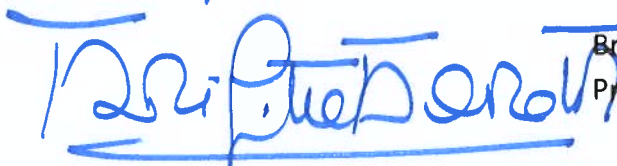
Le 17 décembre 2020, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu un arrêt qui confirme la possibilité des Etats membres d'imposer l'étourdissement des animaux en toute circonstance : « afin de promouvoir le bien-être animal dans le cadre de l'abattage rituel, les Etats membres peuvent, sans méconnaître les droits fondamentaux consacrés par la Charte, imposer un procédé d'étourdissement réversible et insusceptible d'entraîner la mort de l'animal. »

J'ai pu échanger, à plusieurs reprises, avec les hauts représentants du culte musulman, l'arrêt de la CJUE est parfaitement compatible avec leur position. **Le manque de courage politique en France sur cette question n'a fait qu'amplifier les positions radicales,** aujourd'hui nous observons un recul des deux cultes concernés par l'abattage rituel, qui désormais s'opposent à l'insensibilisation des animaux.

La France présidera l'Union européenne au 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'occasion d'ouvrir le débat sur la fin de la dérogation à l'obligation d'étourdissement des animaux. Avant d'arriver à une réglementation européenne, **la France peut dès aujourd'hui agir** et rejoindre les nombreux Etats membres qui imposent déjà l'insensibilisation des bêtes lors d'un abattage rituel.

Le 5 janvier 2022, 60 ans jour pour jour après mon 1<sup>er</sup> appel pour l'étourdissement des animaux dans les abattoirs, j'aimerais que ce 1<sup>er</sup> combat soit enfin gagné, que l'égorgeage des bêtes en toute conscience et dans la souffrance soit banni à jamais de nos abattoirs... Vous en avez le pouvoir, alors **comme 86 % des Français je vous demande, Monsieur le Président, d'imposer l'étourdissement des animaux en toute circonstance, sans exception pour l'abattage rituel,** nous sommes nombreux à compter sur vous !

Je n'ai plus le temps d'attendre 60 ans !  
alors dépêchez vous ! merci

  
Brigitte Bardot  
Présidente